



# UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA CUS : [unsa.syndicat@strasbourg.eu](mailto:unsa.syndicat@strasbourg.eu)

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

## INFOS DERNIÈRES

N° 591 - 14 novembre 2013

### Catégorie C : un final décevant

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique, avait annoncé, le **7 février 2013**, la volonté du gouvernement de mettre en oeuvre des **mesures d'urgence** pour la **catégorie C**.

Les grilles de rémunération affichées, dès juin 2013, étaient intéressantes. Était prévue une **augmentation en deux temps** au **1er janvier 2014**, puis au **1er janvier 2015**.

En **juillet 2013**, au détour d'une réunion dite «technique», ont été annoncés des reclassements qui annulaient la plus grande partie des effets positifs présentés.

Finalement, devant le tollé général, la mesure a été revue le **20 septembre 2013**.

Lors du **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 23 octobre 2013**, de nouvelles modalités d'avancement d'échelon ont été présentées. Jamais discutées auparavant, amoindrissant la portée de la revalorisation, elles ont conduit au rejet unanime des propositions gouvernementales par les organisations syndicales (*voir INFOS DERNIÈRES n° 588 du 28 octobre 2013*).

En ouverture du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État, le **6 novembre 2013**, la ministre est revenue sur les débats du CSFPT et a annoncé le retour au texte initial.

En revanche, elle a averti d'un **report** de la **date d'effet des mesures** au **1er février 2014**, notamment pour permettre leur financement par les collectivités territoriales (*au moins, l'effet pervers sur la GIPA 2014 est annulé*).

Cette troisième modification sans concertation, conduit à ce que les mesures dites d'urgence ne s'appliqueront, au mieux, pour les agents que plus d'un an après leur annonce ...

### Protection sociale complémentaire

Le **13 novembre 2013** s'est tenue la dernière réunion de travail sur la **protection sociale complémentaire**, avant la réunion IPD-CTP du 19 novembre 2013, lors de laquelle il devrait être discuté des documents définitifs sur les appels d'offres.

Malgré de multiples relances, nous avons vainement attendu de nouveaux documents préparatoires, ne serait-ce que des cahiers des charges actualisés et complétés (*notamment avec les garanties demandées pour la partie "santé"*).

De tels documents ne nous ont pas non plus été remis en séance.

Sans qu'il n'y ait jamais eu de discussion de fond sur ce point avec les organisations syndicales, **deux niveaux de garantie** seront demandés pour la partie **"santé"** :

- le premier niveau correspond à **SP de mut'est**,
- le deuxième niveau correspond à **SP + SP+** de **mut'est**.

Précisons que l'**AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage)** a apporté des **assurances** sur la problématique des **agents** en **congé de maladie** au moment de la mise en œuvre du nouveau dispositif (*voir INFOS DERNIÈRES n° 590 du 8 novembre 2013*).

En vertu d'une loi "Evin", c'est **mut'est** qui continuera à verser les **indemnités journalières** jusqu'à la **reprise d'activité**.

### Rapport d'activité

Le **Rapport d'activité** présenté lors de l'**Assemblée Générale** du **12 novembre 2013** a été **mis en ligne** sur notre **site internet**.